

Pour s'inscrire :

Pour la première inscription et chaque année, vous devez obligatoirement venir remplir certains documents au 4 rue du Val de Loire – Tour Émeraude – 5^{ème} étage – Service Développement social de la Communauté d'Agglomération du Choletais à savoir :

- le carnet de santé de votre enfant
- photos d'identité (2 pour les accueils de loisirs de pleine nature, 1 pour les accueils de quartier).
- Le numéro d'Allocataire CAF ou MSA.
- Le numéro de Sécurité sociale.
-

Vous devez remplir une fiche de liaison recto verso disponible sur le site de Cholet.fr à imprimer en recto verso.

Une fois ces étapes remplies, vous pourrez réserver des journées ou demi-journées du mercredi pour votre ou vos enfants pour la période du mois de Janvier 2016 en remplissant une fiche d'inscription (une par enfant) disponible sur le site Cholet.fr. Cette réservation doit avoir lieu au moins le mercredi de la semaine qui précède la venue de votre enfant sur un des centres choisis et doit se faire au 4 rue du Val de Loire – Tour Émeraude – 5^{ème} étage – Service Développement social durant les horaires d'ouverture ci-après :

- les Lundi Mardi Jeudi et Vendredi après-midi de 13 h 30 à 17 h 30
- le Mercredi matin de 8 h 30 à 12 h .

La facturation correspondant aux mercredis réservés pour votre ou vos enfants vous sera adressée à la fin du mois de Janvier 2016.

Pour tous renseignements , vous pouvez téléphoner au 06 03 35 85 42
ou adresser un courriel à : accueilsdeloisirs@agglo-choletais.fr.